



ville de
frouard

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE

CANTON DU VAL DE LORRAINE SUD

VILLE DE FROUARD

DECISION N° 2023/53

OBJET : CONTRAT AVEC LA SOCIETE FOLIMAGE - DEVIS RELATIF A LA DIFFUSION DU FILM « EN ATTENDANT LA NEIGE »

Le Maire de la Commune de FROUARD,

Vu la délibération n° 2020/73 du 23 septembre 2020, portant sur la délégation des attributions du Maire prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le devis sollicité par le Pôle culture de la Ville de Frouard auprès de la société Folimage située au 3 place Simone Veil – 26000 Valence,

Vu la demande d'autorisation de diffusion du film « En attendant la neige » le 25 octobre 2023,

Vu le montant forfaitaire de la prestation arrêté à 147,70 € TTC,

DECIDE

Article 1

De signer le devis de la société Folimage, nécessaire au bon déroulement de l'action.

Article 2

Précise que les crédits sont prévus à l'article 6288-313, du budget annexe « développement culturel » de l'exercice 2023.

Fait à Frouard, le 17 juillet 2023


Le Maire,
Pascal BARTOSIK